

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT.

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Contre la Guerre

Le parti socialiste a fait une manifestation contre la guerre. Son journal *l'Humanité*, rend compte de cette démonstration avec l'emphase que vous devinez, affirmant que les socialistes ont le droit de s'enorgueillir.

S'enorgueillir de quoi ? De vouloir la paix ?... Voilà un orgueil bien sot et bien injustifié, car ce désir de paix est commun à tous les hommes en qui subsiste quelque sentiment humain ! A moins d'être complètement dénué de raison, quel est l'homme qui désire la guerre ?

Tous les citoyens d'un pays — et non pas seulement les socialistes — souffriront de la guerre. Donc, vouloir l'empêcher, c'est vouloir s'épargner à soi-même un malheur. Nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de se considérer pour cela comme des héros ! Il est trop naturel que l'on désire ne pas être accablé de maux et ce sentiment-là n'est pas, que nous sachions, particulier aux socialistes.

Mais ceux-ci, qui ne brillent pas par une modestie exagérée, ne sont pas éloignés de prétendre que si la guerre n'éclate pas sur nous c'est à eux que nous le devons ! Pauvre de nous, si nous n'avions qu'eux pour cela !

Ne croyez-vous pas que, sans mener tant de tapage, le gouvernement français dirigé par M. Poincaré, a exercé sur les événements une influence modératrice bien plus réelle que la démonstration de dimanche ? Peut-être même pourrait-on estimer que nos socialistes de guerre civile sont mal qualifiés pour flétrir la guerre étrangère. Avant de prêcher la paix entre nations, ils devraient bien ne pas organiser la « guerre sociale » à l'intérieur de chaque nation. Si la lutte entre Français et Allemands est horrible, il en est une qui le serait bien davantage encore : c'est la guerre entre Français. Et pourtant les révolutionnaires en sont les partisans, les organisateurs et les apôtres.

Quoi qu'il en soit, nous admettons ces discussions-là entre citoyens français, avec des socialistes de notre pays ! Mais pour nous prêcher la paix, ils ont amené à Paris deux députés allemands, MM. Scheidemann et Pernerstorfer. Quelle qualité ont-ils, ceux-là, pour recommander au peuple français de se montrer pacifique ? Ni la République, ni la France n'ont besoin de leurs conseils. Pourquoi ne réservent-ils pas leur leçon au Gouvernement de Guillaume II ? Pourquoi n'ont-ils pas commencé par l'empêcher d'augmenter son armée de 80.000 hommes ? Est-ce pour préparer la paix que l'Allemagne accroît le nombre de ses soldats ?

Il est un peu fort d'avoir à constater ce fait !... Chaque fois que ces Prussiens-là veulent se livrer à une manifestation contre la guerre, ils viennent en France. Pourtant c'est l'Allemagne seule qui est responsable de la situation actuelle. C'est elle qui menace la paix européenne ; c'est elle qui, deux fois, à La Haye, s'est opposée à toute mesure sérieuse d'organisation pacifique. C'est elle qui oblige toutes les nations européennes à ces armements écumants. Le centre du militarisme dont l'Europe souffre est à Berlin ; c'est là que se trouve le foyer du mal. Si les socialistes allemands veulent guérir l'Europe, c'est à Berlin qu'ils doivent agir.

Qu'ont fait MM. Schiedemann et Pernerstorfer pour combattre dans leur pays ce mal qu'ils viennent dénoncer chez nous ? Rien. Et qu'a fait leur parti ? Pas davantage.

Trois fois en huit ans l'Allemagne s'est livrée contre la France à de brutales et injustifiables agressions : en 1905 (coup de Tanger) ; en 1908 (coup de Casablanca) ; en 1911 (coup d'Agadir). C'étaient là de belles occasions pour ces socialistes prussiens de manifester con-

tre la guerre et de flétrir les crimes des gouvernants allemands. Ils n'ont pas bougé, ils n'ont pas soufflé mot. Ces braves gens ne sont internationalistes et pacifistes qu'en France !... Ils avaient là-bas la tribune du Reichstag, dont ils sont membres pour proférer leurs malédictions contre la guerre. Mais non, ces braves gens n'entonnent ce couplet qu'à Paris.

Ne savons-nous pas d'ailleurs qu'il est des circonstances où les peuples eux-mêmes poussent les Gouvernements à la guerre ? Est-ce que le conflit des Balkans ne nous a pas offert cet exemple ?... Et s'est-il trouvé à Belgrade, à Sofia ou à Athènes des socialistes pour tenter la moindre manifestation hostile à la guerre ? Non ; pas plus que les socialistes italiens n'ont essayé d'empêcher la campagne de Tripolitaine. Ici ou là, ceux qui auraient voulu se mettre en travers du courant eussent été emportés par lui.

Alors ?... Quelle garantie de paix nous offrent les manifestations comme celle de dimanche ? Quelle sécurité trouverions-nous à nous en rapporter aux affirmations socialistes ? Aucune. Ce ne sont là que des mots et des intentions. Mots éloquentes, intentions généreuses ; ce n'est pas avec cela que nous empêcherions l'Allemagne de nous envahir du jour où elle nous saurait trop faible pour résister. Et ce jour-là les socialistes allemands porteraient le casque et tireraient le canon contre les camarades français à qui leurs orateurs prêchaient la paix.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 décembre (matin)
PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a continué la discussion du budget des beaux-arts. M. Georges Berry propose de voter un projet de loi tendant à accorder au Préfet de police d'interdire à Paris, les chants, pièces ou exhibitions qui constituent un outrage à la pudeur ou une apologie des crimes.

Le projet est renvoyé à la Commission.

Les premiers chapitres du budget des beaux-arts sont votés.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Camille Fouquet, député de l'Eure, décédé.

La Chambre reprend la discussion de la loi des cadres.

M. Treiguiet, rapporteur, continue son discours. Il examine la situation créée par le projet de loi au point de vue de l'encadrement des troupes actives et des formations de réserve. Il fait remarquer que l'organisation proposée n'augmente pas le nombre des unités. Elle ramène, au contraire, le nombre des compagnies de 2.595 à 2.590. Elle réduit le nombre total des officiers versés dans les cadres complémentaires, mais augmente parmi les officiers, le nombre des capitaines et surtout celui des chefs de bataillon. Elle prévoit, en outre, un plus grand nombre de régiments plus faibles que par le passé, et de l'affectation de chefs de bataillon et de capitaines en activité de service au commandement de tous les bataillons et de la plupart des compagnies de réserve ; enfin elle réalise un progrès très considérable en réalité dans l'encadrement, en sous-officiers, de nos compagnies de réserve.

Quant au nombre de sous-officiers rengagés, il sera par compagnie dans la proportion de 7,5. Un régiment d'infanterie possède actuellement 63 officiers, soit 8 officiers supérieurs, 25 capitaines et 30 lieutenants. Le projet de loi

ne lui en accordera plus que 59, comprenant 9 officiers supérieurs, 24 capitaines, 26 lieutenants.

M. Millerand soutient le projet. La discussion générale est close ; le passage à la discussion des articles est renvoyé au jeudi.

SÉNAT

Séance du 3 Décembre
PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat valide l'élection de M. Villiers, élu sénateur du Finistère.

Puis le Sénat renvoie à la Commission une proposition de loi de M. Paul Strauss, sur la protection et l'assistance des mères et des nourrissons.

La Commission propose une nouvelle rédaction de l'article 2, qui a trait au repos des femmes en couches. Aux termes de cet article, il sera interdit dans tout établissement industriel et commercial d'employer des femmes accouchées dans les quatre semaines qui suivent leur délivrance.

MM. Delahaye et Fortier présentent quelques observations auxquelles répond le rapporteur, M. Strauss.

Le Sénat adopte la rédaction suivante proposée par M. Félix Martin : « En cas d'infractions aux dispositions concernant le travail des femmes récemment accouchées, les pénalités prévues par les articles précédents ne sont applicables au chef d'établissement ou à son préposé que s'il a agi sciemment. »

L'ensemble de l'article est alors adopté. On passe à l'article 8, qui institue pour toute femme de nationalité française privée de ressources, et qui se livre habituellement chez autrui à un travail salarié, le droit à une allocation journalière pendant la période de repos qui précède et suit immédiatement ses couches.

M. REY demande que le droit à l'allocation soit reconnu à toute femme française enceinte ou récemment accouchée et privée de ressources ; que par conséquent la condition d'être salariée inscrite dans le texte de la Commission soit supprimée. Le bénéfice de la loi doit, à son avis, être étendu à toutes les femmes, qu'elles travaillent en fabrique ou chez elles.

L'objection financière ne vaut pas, car on ne peut refuser à la femme en couches ce qu'on a donné aux vieillards par les lois sur les retraites et l'assistance obligatoire.

M. REY estime à 5 ou 6 millions, la dépense qu'entraînerait le fonctionnement de la nouvelle loi, même si le bénéfice en était étendu à toutes les femmes nécessiteuses.

M. Klotz, ministre des finances, rappelle qu'il s'agit uniquement aujourd'hui d'aider les femmes salariées travaillant chez autrui. La proposition de M. Rey grèverait l'Etat, le département et les communes d'une charge de 18 millions. Or, à l'heure présente, les budgets ne peuvent pas supporter cet accroissement.

M. Klotz demande la disjonction de la proposition de M. Rey.

Mais M. REY ne l'entend pas ainsi ; il répond que la dépense causée par sa proposition sera rémunératrice, puisque, dit-il, tout enfant que vous saluez, c'est un contribuable que vous préparez.

Faites faire beaucoup d'enfants, Monsieur le ministre, et vous n'aurez pas d'impôts nouveaux à demander.

M. Klotz insiste pour la disjonction, ainsi que le rapporteur.

La disjonction de la proposition Rey est prononcée par 212 voix contre 71.

Le Sénat vote l'article 8, qui stipule que les voies et moyens destinés à assurer le fonctionnement du service institué par la présente loi seront fixés par la loi de finances.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Échos de la guerre

Il est probable que les Serbes et les Autrichiens finiront par s'entendre, mais ce n'est pas encore certain, car les Serbes sont atteints de la folie des grandeurs, et M. de Berchtold change d'avis plusieurs fois par jour. C'est l'homme le plus indécis de l'empire austro-hongrois. Son chemisier viennois, qui est un profond psychologue, disait de lui récemment : — Il ne pourra jamais résoudre la question d'Orient, il met deux heures pour choisir une boîte de faux-cols.

Il a cependant une excellente raison d'être pacifique, c'est que l'Autriche n'a aucune confiance dans ses vieux canons de bronze ; on dit qu'elle va acheter pour 180 millions de matériel au Creuzot.

Tout le monde a remarqué que les Bulgares, dans les conditions de l'armistice qu'ils ont présenté à la Porte, n'ont point parlé d'entrer à Constantinople.

Pourtant, le tsar Ferdinand tenait énormément à faire consacrer sa gloire sous les voûtes de Sainte-Sophie. Mais les Turcs ont trouvé un procédé plus ingénieux pour le décider à renoncer à son projet.

Le tsar Ferdinand n'est pas seulement très superstitieux, il a aussi la phobie des microbes. Au moindre soupçon d'une épidémie, il fait désinfecter ses appartements et ses uniformes. C'est pour cela, que les Turcs ont commis ce sacrilège extraordinaire de réunir tous leurs cholériques dans le sanctuaire vénéré de Sainte-Sophie.

Le tsar Ferdinand ne veut plus dépasser les lignes de Tchataldja.

C'était écrit

Il y a seize ans (mars 1896), le sultan reconnaissait à Ferdinand de Bulgarie le titre de prince et l'investissait comme gouverneur général de la Roumélie orientale.

Le même mois, le prince Ferdinand, au cours d'un voyage de remerciement, fit une entrée solennelle à Constantinople, escorté par la foule jusqu'à Yildiz.

Les troupes défilèrent devant le sultan et le prince Ferdinand.

Au moment où commençait la revue, le drapeau turc qui ornait la tente d'Abdul-Hamid se détacha et tomba sur le sol ; on ne jugea pas opportun de le hisser de nouveau à sa place d'honneur, si bien que les troupes ottomanes défilèrent devant l'unique drapeau bulgare qui flottait sur la tente du prince Ferdinand.

Les soldats, mal impressionnés, y virent un présage de malheur. Aujourd'hui, les Turcs rappellent ce souvenir et font cette réflexion :

« Il était écrit depuis seize ans que nous devions étre battus et que l'empire du Croissant devait tomber aux pieds de Ferdinand. »

« Malheur à nous qui n'avons pas compris les décrets souverains d'Allah ! »

INFORMATIONS

Au Maroc

Une harka de 600 hommes, composée de toutes les tribus de la montagne, est assemblée près de Demnat, prête à attaquer la ville.

Le colonel Mangin annonce qu'il lui infligera un châtime exemplaire.

Le traitement des instituteurs

La commission de l'enseignement a entendu une délégation de la Fédération amicale des instituteurs, sur le relèvement des traitements et l'égalité des traitements des instituteurs et institutrices.

La commission a renouvelé son avis favorable à ce principe.

Au Tribunal de la Haye

Le Tribunal d'arbitrage de La Haye doit se réunir dans la seconde quinzaine de mars 1913, pour examiner le différend franco-italien relatif à la saisie du « Carthage » et du « Manouba ».

L'affaire relative à la saisie du vapeur « Tavignago » sera jointe à celle du « Carthage » et du « Manouba » et jugée simultanément par le tribunal, qui sera composé de MM. Hammarck Jordl. président, assisté de MM. Renault, Fusinato, de Taube et Kriege.

Les conseils sont : pour la France MM. Fromageot et Hesse, et pour l'Italie MM. Ricci Busetti et Anzilotti.

Hommage aux « mobilisés » d'Arracourt

A la suite des incidents qui marquèrent les exercices de mobilisation ordinaire, les maires des neuf communes du canton d'Arracourt ont reçu la dépêche suivante du président du conseil et des ministres de l'intérieur et des travaux publics :

« L'erreur commise par un fonctionnaire du service postal dans le canton d'Arracourt a permis de constater le zèle, la rapidité et le patriotisme entraîné avec lesquels les hommes soumis au service militaire accompliraient leur devoir si les ordres de mobilisation étaient réellement donnés. Le gouvernement n'a pas été surpris, mais il a été heureux de l'attitude des hommes des réserves et de la population tout entière, et M. le ministre de la guerre m'a chargé d'en exprimer ses félicitations aux maires du canton. J'y joins celles de M. le général commandant le 20^e corps d'armée et les miennes »

De son côté M. le ministre de la guerre a exprimé aux neuf communes les sentiments de confiance qu'inspire le bel exemple de devoir patriotique et d'abnégation qu'ont donné non seulement les hommes des réserves, mais toute la population :

« MM. les Maires peuvent être fiers, dit-il, de l'empressement qu'ont mis leurs administrés à répondre à l'appel de l'autorité militaire. Ils ont montré une fois de plus que le dévouement et le patriotisme des populations de l'Est sont toujours à la hauteur des sacrifices que le pays peut avoir à leur demander. »

« MILLERAND. »

En outre, le général Goetschy, commandant le 20^e corps d'armée, et le général Poline, commandant la 11^e division, à Nancy, accompagnés de leurs officiers d'ordonnance, se sont rendus à Arracourt, où ils ont félicité le brigadier de gendarmerie Bilon et les gendarmes de la brigade du zèle et de la rapidité qu'ils mirent à transmettre l'ordre de mobilisation, qui bien que transmis à tort, devait être pourtant porté à la connaissance des intéressés le plus rapidement possible.

Le Racolage au Palais

On sait que dernièrement, le conseil de l'ordre des avocats, ému par certaines tentatives de racolage faites par quelques avocats avait décidé de prendre de sévères mesures contre ceux qui s'en étaient rendus coupables.

M^r Henri Robert avait présenté un rapport sur la question et le jugement devait être rendu mardi dernier.

C'est, en effet mardi, que le conseil s'est réuni et ses décisions ont fait l'objet de toutes les conversations au palais.

Quoique le plus grand secret soit gardé sur les délibérations, on croit savoir que les sanctions suivantes ont été prises contre les sept avocats incriminés : L'un est radié du barreau, un est suspendu pendant six mois ; deux reçoivent des avertissements, les trois autres sont renvoyés à leurs travaux purement et simplement.

Vendue à l'Allemagne

Un archéologue distingué, concessionnaire à titre privé d'un champ de fouilles à Laussel, dans la riche contrée périgourdine qui a déjà livré de si précieux documents, vient d'être frustré par un contremaître d'un objet d'une importance exceptionnelle, acquis par le musée de Berlin.

C'est près des Eysies, en effet, où des fouilles fameuses, dirigées par M. Hauser, sont faites depuis longtemps, que M. le docteur Lalanne a acquis ce champ, où des explorations ont déjà donné des résultats heureux.

En plus des sculptures en relief représentant des animaux, deux statuettes en pierre de Laussel figurant des femmes nues ont été découvertes.

La trouvaille présentait un vif intérêt, puisqu'il s'agissait des plus anciennes représentations humaines connues. La fidélité de l'interprétation permettait même d'y reconnaître le caractère ethnique de l'homme préhistorique, qui paraît avoir certaines analogies avec des races africaines encore existantes.

Or, un jour, M. le docteur Lalanne apprit qu'une troisième statuette semblable se trouvait à Berlin, au musée préhistorique. Toutefois, elle n'était pas exposée, mais conservée dans le cabinet du directeur, où le savant put la voir et se convaincre qu'elle ne pouvait provenir que des fouilles de Laussel. En effet, une enquête lui révéla bientôt qu'un de ses ouvriers l'avait vendue en fraude, grâce à la complicité d'un archéologue allemand.

Le docteur Lalanne vient de déposer contre l'ouvrier infidèle une plainte en détournement qui a provoqué déjà, nous dit-on, l'arrestation de celui-ci.

D'autre part, M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, justement soucieux de conserver à la France les plus précieux monuments de son histoire, a prié, à la requête de M. Lalanne, M. le ministre des affaires étrangères de tenter auprès du gouvernement allemand, une démarche tendant au recouvrement de la statuette indument aliénée.

Le Conflit Balkanique

L'armistice

L'armistice n'a pas été signé, parce que, dit-on les plénipotentiaires grecs n'avaient pas reçu les instructions qu'ils avaient demandées.

D'une façon générale, les journaux d'Athènes se montrent surpris et visiblement indisposés de la condescendance mise à vouloir accepter les propositions turques si désavantageuses pour la Turquie.

Le « Kairi » dit que la Serbie peut envoyer 70.000 hommes à Tchataldja : « Nous pouvons en envoyer autant, et nous mettons en outre, notre flotte à la disposition des alliés. La victoire finale est donc certaine. »

Le « Patris » ajoute que les alliés doivent tendre à la complète et définitive libération des chrétiens d'Orient, et cela ne pourra se faire que par une action commune sur terre et sur mer des alliés contre Constantinople.

Le Siège de Soutari

Depuis le 3, les gros canons tonnent sans interruption devant Soutari, qui supporte probablement en ce moment le plus rude assaut.

Les détonations s'entendent à une très grande distance, le temps est extrêmement mauvais.

D'après des nouvelles de source bien informée, les troupes de Soutari, de Tarabach et des positions voisines, qui sont encore aux mains des Turcs, ont commencé mardi de bombarder vivement les Monténégrins, qui répondent avec énergie et ont pour cela mis en batterie leurs plus gros canons de siège, dont ils ne s'étaient pas servis jusqu'à présent.

Le bombardement d'Andrinople

Les ambassades ont reçu un télégramme des consuls à Andrinople, daté du 30 novembre, et disant que la ville souffre beaucoup du bombardement qui a provoqué un incendie. Un obus est tombé sur le consulat de Grèce, où résidait le consul de Russie.

Devant l'île de Ténédos, un navire de guerre grec a opéré une perquisition sur le paquebot roumain « Dracia », revenant d'Alexandrie.

En Autriche

A Herlen, localité minière de la province du Limbourg, les mineurs autrichiens occupés dans les charbonnages ont reçu individuellement l'ordre de rejoindre respectivement leurs régiments respectifs. Il semble même que la direction des mines ait été invitée de la part du gouvernement austro-hongrois à refuser tout travail aux réfractaires éventuels, car tous les mineurs autrichiens ont été congédiés immédiatement. Beaucoup sont déjà partis.

La panique financière

La situation actuelle cause les inquiétudes les plus grandes. Chacun retire son argent des banques. Depuis une semaine, plus de 20 millions ont été retirés de la Caisse d'épargne de Galicie.

Les préparatifs en Russie

Le « Reichspost » affirme que le chiffre des troupes russes concentrées derrière les fortresses de Pologne atteint 500.000 hommes. Tous les corps des frontières ont été mis sur le pied de guerre.

D'autre part, les régiments polonais ont été envoyés au Caucase. Le « Reichspost » annonce en outre qu'on a arrêté plus de 400 espions russes en Galicie.

Une Réunion de 17 Chefs d'Etat-Major russes

On apprend que les chefs d'état-major de dix-sept circonscriptions militaires de l'empire ont été convoqués à Pétersbourg la semaine dernière. Après quelques jours de présence dans la capitale et des conférences avec le chef d'état-major général de l'armée, ces officiers ont rejoint leurs postes.

Petites Nouvelles

La banque fondée à Ambert (Puy-de-Dôme) par M. Coste, ancien député, et dirigée par M. Farjon, fils de l'ancien député, a déposé son bilan. Le passif est de 1 million 200.000 francs, l'actif de 800.000 francs. Ce krach serait dû à des spéculations en Bourse.

A Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), au cours d'une partie de chasse, un jeune homme de dix-huit ans, nommé Pignat, a tué accidentellement son camarade Janot âgé de dix-neuf ans. Pignat, affolé, a tourné son fusil contre lui-même et s'est logé toute la charge dans la tête. La mort a été instantanée.

On annonce la mort de M. Camille Fouquet, député de l'Eure, décédé à Paris, à l'âge de 71 ans.

A St-Etienne, le Comité des maçons en grève annonce la fin du conflit, en raison de la saison hivernale, mais déclare qu'il reprendra ses revendications au printemps prochain. Cette grève durait depuis cinq mois.

Un jeune officier de vingt-quatre ans, le lieutenant Salles, du 45^e d'artillerie, s'est donné la mort en se tirant un coup de revolver. D'une nature peu expansive, mais très estimé de ses camarades, le lieutenant Salles, ancien élève de Polytechnique, passait pour un officier d'avenir.

CHRONIQUE LOCALE

NOS ROUTES

Plusieurs correspondants nous prient de signaler le mauvais état de certaines routes du Lot.

Une fois de plus, une fois de moins, ça n'a pas d'importance, et nous donnons acte de leurs réclamations à nos correspondants.

Mais pour être justes, nous devons dire que l'administration des Ponts et Chaussées est décidée aujourd'hui à faire tout le nécessaire pour remettre en bon état toutes les routes, tous les chemins du Lot, qui avaient été négligés jusqu'à présent.

Le service des Ponts et Chaussées aura fort à faire, cela se conçoit, mais sa bonne volonté ne se bulera plus, comme jadis, à l'incompétence et la négligence.

Nous croyons, en effet, pouvoir affirmer qu'un état exact de nos chemins a été dressé en vue de réparations urgentes, de constructions nécessaires à exécuter.

Les crédits pour les routes seront, à l'avenir, répartis et affectés à des travaux sérieux, mûrement étudiés.

Mais on ne peut pas tout faire en une fois car, dans le Lot, chacun s'en rend compte chaque jour, il y a trop à faire pour réaliser le programme des travaux que nécessite l'état des routes et chemins.

Et chose déplorable, sur certains points de notre département, il faudra refaire des travaux qui ont été mal faits.

Nous ne saurions donc insister sur les réclamations de nos correspondants, et dans tous les cas, nous nous garderons bien de rendre responsable le service des Ponts et Chaussées de l'état déplorable des chemins.

Hier encore, ce service ne fonctionnait pas ou si peu et si mal qu'il faut bien quelque temps à son nouveau chef pour le réorganiser.

Aussi chacun doit faire confiance; sans doute, il est nécessaire que pendant la mauvaise saison les routes soient mieux entretenues, et nous savons combien sont justifiées les réclamations qui nous parviennent.

Mais nous le répétons, cette situation déplorable que nous avons si souvent signalée n'est pas d'hier seulement; c'est la conséquence naturelle de plusieurs années de mauvaise administration. Ce n'est donc pas aujourd'hui ni demain que tout sera pour le mieux et que nous pourrions profiter des belles routes qui faisaient, il y a quelque 15 ans encore, l'admiration des touristes.

Une administration nouvelle, compétente, intelligente et scrupuleuse mènera tout à bien.

Faisons lui donc confiance.

L. B.

La lutte contre la Laïque

Nous lisons dans le Bulletin Général de la Fédération des Amicales d'Institutrices et d'Instituteurs, l'article suivant sur « la crise du recrutement ».

C'est le corps des Instituteurs qui, le premier, a poussé hautement le cri d'alarme. C'est lui qui, avec des chiffres et des faits officiels, a établi que le fléchissement du nombre des candidats aux Ecoles normales d'Instituteurs s'accroît, depuis 1906, d'une façon continue et menace d'atteindre les propor-

tions d'un désastre pour l'avenir de ces écoles et de l'enseignement public.

Le fait est brutal. En 1906, 4.909 candidats se présentaient au concours d'entrée; il y en avait 32 de moins en 1907; 304 de moins en 1908; 711 de moins en 1909; 702 de moins en 1910; 1.062 de moins en 1911, et 1.217 de moins en 1912. De sorte qu'en six années, le nombre des candidats a baissé d'un quart.

Cette année même, 3.692 candidats se sont fait inscrire pour 1.630 places mises au concours. Ce qui ne signifie point que 3.692 candidats se sont présentés le jour de l'examen. Il en manque toujours à l'appel, soit que dans l'intervalle des trois mois qui séparent la date d'inscription de celle de l'examen, les uns aient été écartés par l'examen médical, soit que les autres aient réussi dans un autre concours ou aient trouvé une place bien plus avantageuse dans le commerce ou l'industrie. De ce fait, il faut retrancher des chiffres officiels au moins un dixième des inscrits. D'ailleurs, ceux qui préparent ces jeunes gens savent bien que le brevet élémentaire et l'école normale ne sont plus considérés par les intéressés comme un pis-aller auquel on se résoudra si l'on ne peut réussir ailleurs part. Chacun sait que les E. N. ne fournissent guère plus de la moitié du personnel nécessaire.

Cette année, 1.100 candidats en dehors des normaliens ont offert leurs services et ce nombre est encore insuffisant pour combler les vides. Sur ces 1.100 candidats, 61 seulement justifiaient du Brevet Supérieur. Quel recrutement ! Et si n'était l'attachement des Instituteurs à leurs fonctions, leur amour de l'école, le zèle qu'ils apportent à susciter quand même des vocations, leur honneur qu'ils considèrent engagé dans la lutte qu'ils soutiennent, demain les E. N. pourraient fermer leurs portes.

Il est évident que cette éventualité est prévue dans certains milieux et qu'un plan ingénieux est dressé pour en tirer profit. A l'observateur attentif, ses grandes lignes apparaissent déjà. Un réseau d'écoles normales libres (67 actuellement), s'étend sur le pays. Les écoles privées s'appliquent à préparer de nombreux brevets, elles ont pour cela des concours qui nous font défaut. Jusqu'à ce jour, l'administration a opposé une barrière à ces jeunes gens et seules, des recommandations politiques ont pu ouvrir à quelques intrus les rangs de l'enseignement public. Mais devant le besoin croissant, la barrière devra bien céder. Et ne voit-on l'avantage des Comités cléricaux à faire entrer dans la place leurs élèves, leurs protégés, à les céder à l'Etat qui paie moins cher, jusqu'au jour où l'infiltration ayant produit les résultats attendus, on pourra s'écrier :

C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître. La maison m'appartient, je le ferai connaître.

Pour échapper à cette situation, on peut imaginer de nombreux expédients, il n'est qu'un remède : l'amélioration pécuniaire et morale du personnel de l'enseignement primaire. Le gouvernement l'a compris puisqu'il vient de déposer un projet à cet effet. Au moment où nous écrivons ces lignes, il n'a pas été distribué aux membres du Parlement, nous n'en connaissons que les grandes lignes, mais ce que nous en savons suffit pour nous causer une profonde déception. Il est inacceptable et tout à fait insuffisant à pallier les effets d'une crise de l'intensité de celle que nous traversons. L'effort financier nécessaire n'a pas été fait. Il laisse subsister entre la situation des Instituteurs et celle des fonctionnaires justifiant d'une instruc-

tion et de titres à peu près similaires, une telle marge au détriment des premiers qu'on ne peut espérer la voir rechercher par ceux qui solliciteraient une vocation suffisamment prononcée, mais qui ne peuvent s'engager dans une carrière sans cependant en supporter les garanties pécuniaires. Et les discours ne parviendraient pas à masquer les faits ni les chiffres. Il a été fait pendant ces dernières années des séries d'avantages aux diverses catégories de fonctionnaires. Les Instituteurs ont été à peu près oubliés. On y songe aujourd'hui, mais sans manifester l'intention d'une juste répartition.

Au Sénat

Dans la séance du 3 décembre, le Sénat a discuté le projet de loi relatif à la protection et à l'assistance des mères et des nourrissons.

M. Rey, sénateur du Lot a déposé une motion ainsi conçue :

« Toute femme de nationalité française et privée de ressources a droit, pendant la période de repos qui précède et suit immédiatement ses couches, à une allocation journalière. »

Le ministre des finances a demandé la disjonction du dit amendement.

La disjonction a été prononcée par 207 voix contre 72.

MM. Rey, Cocula et Loubet, ont voté contre.

Compatriote

Notre jeune compatriote M. Raymond Rey, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé professeur d'histoire, au lycée de Rochefort.

Elections au Tribunal de Commerce

Dimanche prochain 8 décembre, les électeurs consulaires procéderont à l'élection de trois membres du Tribunal de Commerce de Cahors.

Sont candidats :

MM. Bruel et Lasserre, comme juges titulaires ; — M. Aladel, comme juge suppléant.

Chambre de Commerce de Cahors

Dimanche prochain 8 décembre auront lieu les élections de 4 membres de la Chambre de Commerce de Cahors.

Sont candidats : MM. Bach, Labombe, Besombes et Isidore, membres sortants.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 1912

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir à 8 h. 1/2 en séance extraordinaire, sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

Etaient présents : MM. Darquier, Carlin, Gayet, Dulac, Bris, Kessiguer, Tourriol, Duranc, Périé, Bro, Salanié, Aubert, Maurès, Fourtet.

Absents : MM. Cayrac, Davant, Gibert, Caillaud, Desprats, Baudel, Blanc, Arnaudet, Sastres, Paulus, Teyssonnières, Gélis.

M. le Maire fait connaître au conseil les raisons pour lesquelles il a cru utile de réunir d'urgence ses collègues.

De l'entretien qu'il a eue ces jours derniers à Paris avec le ministre de l'intérieur, il ressort qu'il est nécessaire, pour bénéficier de la subvention promise, que l'on obtienne la disjonction de la question concernant la démolition de l'immeuble Libert, de celle de la construction d'un égout général, rendu nécessaire par l'écoulement des eaux avoisinant l'immeuble en question.

Le comité d'hygiène se réunissant le 9 décembre courant, M. le Maire propose au conseil le vote d'une délibération tendant à demander la disjonction de la démolition de l'immeuble Libert avec la construction de l'égout.

Le Conseil décide que la délibération sera prise dans ce sens, laquelle devra être soumise le 9 décembre au comité d'hygiène.

La séance est levée à neuf heures.

Contre le favoritisme

L'association fraternelle des employés des chemins de fer français, sections de Paris-Orléans et de Paris-Sceaux réunies, a donné samedi soir son 16^e banquet de solidarité, sous la présidence de M. Steeg, ministre de l'intérieur.

M. Nigoud, directeur de la compagnie d'Orléans, qui assistait, avec plusieurs fonctionnaires de la compagnie à ce banquet, a prononcé un discours très éloquent dont nous sommes heureux de reproduire l'un des principaux passages qui a été particulièrement applaudi.

Je viens de vous parler des sentiments qui dominent la vie de famille, je veux aussi vous parler d'un sentiment qui, plus que tout autre, doit dominer la vie professionnelle. Ce sentiment, c'est celui de la justice.

Depuis 2 ans, j'ai reçu un millier d'agents appartenant à toutes les corporations du réseau, venus de toutes les provinces qu'il traverse, issus de toutes les races qu'il dessert. J'ai reçu des Parisiens et des Bretons, des Tourangeaux et des Limousins, des enfants de l'Auvergne, des fils de la Gascogne, des gas du Berry, et chez tous, sans distinction, j'ai trouvé l'amour ardent de la justice.

Comme vous avez raison d'aimer la justice, et combien je suis de cœur avec vous dans cette aspiration commune !

Certes, si je vous disais que je ne reçois jamais de recommandations pour l'avancement, vous ne me croiriez pas. Et vous n'auriez pas tort, car j'en reçois. J'en reçois même beaucoup.

Comme je tiens à être poli et courtois envers tout le monde, je réponds à toutes les recommandations avec courtoisie et politesse.

Seulement, dès que cette formalité est accomplie, la recommandation est enterrée, si haute que soit la protection dont elle émane. Dès ce moment son rôle est fini, et je n'ai jamais l'idée de m'y reporter quand vient l'heure des avancements, parce que je n'ai pas l'idée de commettre une mauvaise action.

Oui, j'ai dit le mot, c'est commettre une mauvaise action que donner l'avancement à la faveur. Et tant pis pour ceux qui la commettent !

Je me représente parfois ce que doit être l'état d'esprit d'un agent travaillant, dévoué, capable, qui, ayant conscience d'avoir loyalement fait son devoir durant de longues années, se verrait distancé dans l'avancement par un collègue médiocre, mais protégé. Comment veut-on qu'il ne perde pas courage ? Je ne dirai pas, avec certains philosophes en robe de chambre, qu'il doit chercher sa récompense dans la satisfaction du devoir accompli, car ce n'est pas avec des formules de philosophie qu'on récompense. Ce que je dirai c'est qu'en le sacrifiant au favoritisme, on commet à la fois une mauvaise action et une faute ; une mauvaise action parce qu'on viole l'équité, une faute parce qu'on tue en lui l'ardeur et le goût au travail pour faire place à l'indifférence et au découragement.

Voilà pourquoi je déclare que jamais je ne me prêterai sciemment à une injustice. Je le dis bien haut, afin d'être entendu de tous. Je le dis bien haut, afin de rassurer ceux qui n'ont pas de protecteurs, afin de décourager ceux qui pensent que la protection tient lieu de mérite. Et je prie instamment tous

mes collaborateurs, à tous les degrés de la hiérarchie, de se pénétrer de ce principe que le travail, l'intelligence, le dévouement et le courage sont vos titres de noblesse et que, chez nous, ce sont les seuls qui comptent.

Que ceux qui ont des protecteurs veuillent bien prendre acte de mes paroles. Ils éviteront des désillusions, ils éviteront à leurs protecteurs, des lettres à écrire, ils éviteront à leur directeur des réponses à faire. Comme vous le voyez, tout le monde y trouvera son compte.

Réservistes automobilistes

Les réservistes et territoriaux de toutes armes et de tous services, du service armé ou du service auxiliaire (depuis la classe 1887 jusqu'à la classe 1909), connaissant la conduite des véhicules automobiles, et tout particulièrement des véhicules de poids lourds, sont priés de le faire connaître sans retard, par l'intermédiaire de la gendarmerie de leur résidence, au commandant du bureau du recrutement.

La Ste-Barbe

Mercredi 4 décembre, les sapeurs-pompiers de la compagnie de Cahors, pour célébrer la Ste-Barbe, se sont réunis, comme tous les ans, en un banquet fraternel qui a eu lieu à l'hôtel du Lion d'Or.

Le banquet présidé par le sympathique commandant M. Ausset, réunissait également les pompiers retraités qui étaient heureux de se trouver à côté de leurs jeunes camarades.

Le menu, fort bien composé, fut très goûté par tous les convives.

Au dessert, M. le commandant Ausset souhaita la bienvenue aux lieutenants des compagnies de Gourdon et de Souillac. Celui de Figeac n'ayant pu venir à Cahors en raison d'un sinistre qui avait éclaté mardi dans cette ville.

M. Ausset dit combien il était heureux de se trouver à cette fête et il leva son verre à la prospérité de la compagnie.

Chansons et monologues clôturèrent cette belle fête.

Tourisme

Le comité directeur de l'Union Vélo-cipédique de France, croit devoir rappeler aux membres individuels de l'U.V.F. que la carte d'identité remise à chacun d'eux, lors du paiement de la cotisation, n'est valable que pour le passage en douane que lorsqu'elle a été complétée par les soins de l'intéressé, c'est-à-dire lorsque tous les renseignements concernant la bicyclette y ont été portés, lorsqu'elle a été munie de la photographie du titulaire et lorsque la signature de ce dernier a été légalisée. Cette carte n'est valable que pour une seule machine.

Dans le cas où le sociétaire changerait de bicyclette, la carte devrait être renouvelée ; l'intéressé devrait donc la renvoyer au secrétaire de l'U.V.F. pour en réclamer duplicata, en signalant de laisser en blanc les lignes concernant les indications relatives à la marque et au numéro de la bicyclette. (Prix du duplicata : 1 franc).

Tout membre qui modifierait, surchargerait ou gratterait les indications figurant sur la carte, s'exposerait à être exclu de la Fédération, car les douanes considèrent cette façon d'agir comme tentative de fraude. D'ailleurs, elles considèrent également comme tentative de fraude, le fait de se présenter pour le passage à un bureau de douane, avec une carte incomplètement validée, c'est-à-dire, ne comportant pas la signature légalisée de l'intéressé, ainsi que sa photographie.

D'autre part, il est intéressant de rappeler aux touristes qu'avant

LES VIVEURS DE PROVINCE

Par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

La belle Provençale

XXVII

La Maison-Blanche

Il leva les mains vers le ciel : des cris inarticulés s'échappaient de ses lèvres. Ensuite, arrachant les deux pistolets qu'il portait sous son bur-nois, il les déchargea contre la maison avec une horrible expression de rage impuissante.

Un second coup de fusil l'abattit sur son enfant.

Au rez-de-chaussée retentissaient des clameurs désespérées. Les malheureux soldats étouffaient dans la fumée et dans les flammes. Les coups terribles qu'ils frappaient avec leurs sabres et avec les crosses de leurs fusils contre les portes, qu'ils s'efforçaient de briser, ébranlaient la maison. A ce tapage infernal se mêlaient

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

les détonations des carabines et les hurlements des Arabes...

Soudain une balle traversa l'épaule de Marcel et le renversa sans connaissance sur le plancher fumant...

Quand le capitaine revint à lui-même, deux jours s'étaient écoulés. Il était à l'hôpital d'Alger, dans un bon lit, entouré des soins affectueux des sœurs de charité.

Il apprit alors le dénouement du drame effroyable de la Maison-Blanche, et il eut l'explication de certains détails intelligibles pour lui, et sans doute aussi pour nos lecteurs.

Depuis le premier moment où les Français avaient pénétré dans sa demeure, le vieil Arabe s'était juré que pas un d'entre eux n'en sortirait vivant.

Sa fille lui avait servi d'émissaire pour prévenir les guerriers de la tribu la plus rapprochée.

La veille du jour fixé pour le départ du détachement, quelques hommes, trompant la vigilance des sentinelles, s'étaient introduits et cachés dans la maison, les uns sur la terrasse, les autres au rez-de-chaussée.

La nuit venue, il avait été facile aux Arabes, souples et rusés comme de jeunes jaguars, de s'approcher des factionnaires, à la faveur des premières ténèbres, et de les tuer d'un coup de couteau, sans un bruit accusateur, sans leur faire pousser un cri d'alarme.

Les cadavres des victimes avaient ensuite été cloués contre les troncs des palmiers, dans la position qu'ils auraient occupée s'ils eussent encore été vivants.

Le vieillard et sa fille, restés dans l'intérieur, s'étaient occupés ensuite de clouer silencieusement les portes de communication. Les Arabes cachés sur la plate-forme pensaient surprendre les trois officiers endormis et les égorger sans résistance. Quant aux soldats, on devait mettre le feu à des fascines accumulées autour d'eux, et on les aurait eu bon marché.

Le réveil inattendu de Marcel avait empêché la complète réussite de ce plan si odieusement et si habilement combiné.

Prévenus par les clameurs et les coups de feu, les soldats, après avoir enfoncé les portes qui les retenaient captifs, se trouvèrent presque en force pour la résistance.

Quoique le nombre des Arabes fût beaucoup supérieur au leur ils firent, avec une ardeur héroïque, une sortie victorieuse.

Les Arabes se dispersèrent devant leurs baïonnettes comme les saute-relles du désert. Marcel, relevé tout sanglant et qu'on crut mort dans le premier moment, fut transporté à Alger sur un brancard, et, ainsi que nous l'avons dit, ne tarda guère à revenir à lui-même.

La blessure n'était pas mortelle ;

mais les chirurgiens déclarèrent que la convalescence serait longue et qu'avant bien des années le capitaine de Labardès ne pourrait supporter les fatigues de la vie militaire.

Marcel se raidit d'abord contre cet arrêt, puis il prit son parti ; il donna sa démission, et aussitôt que ses forces un peu revenues lui permirent de s'embarquer, il quitta l'Algérie, emportant avec lui l'affection, l'estime et les regrets de ses chefs, de ses égaux et de ses inférieurs.

Le prologue de la vie du jeune homme venait de s'achever. Ce prologue était pâle, à côté des péripéties étranges et terribles que notre héros devait traverser dans l'avenir.

DEUXIÈME PARTIE

Le fils du commandant

I

Une rencontre

C'est dans le courant de l'année 1830 que se sont passées les scènes qui remplissent la première partie de ce livre. C'est dix-sept ans plus tard que vont avoir lieu les événements dont il nous reste à devenir l'historien.

Nous prions donc nos lecteurs de vouloir bien franchir cet intervalle énorme avec la complaisance que nous avons l'habitude de rencontrer en eux, et nous leur demandons de nous accompagner en Provence, vers

la fin du mois de juillet de l'année 1847.

C'est à la villa Labardès que nous allons les mener. C'est dans une chambre qu'ils connaissent déjà que nous nous proposons de les introduire ; cette chambre était celle du défunt baron Antide de Labardès, assassiné par Cocodrille et par deux de ses complices, dans la nuit du 10 mai 1830.

L'intérieur de la pièce qui nous occupe n'avait pas subi de bien importantes modifications depuis la mort de l'ancien propriétaire. C'était toujours les mêmes meubles, les mêmes draperies, les mêmes tableaux ; seulement, une natte chinoise d'une grande beauté couvrait le parquet, les boiseries avaient été repeintes avec une élégance de bon goût, les tableaux de maîtres n'étaient plus recouverts d'une gaze, et enfin la pendule de Boule placée sur la cheminée marquait l'heure avec une admirable régularité.

On se souvient peut-être que le pauvre baron Antide remontait jamais cette pendule, afin de n'en point user les ressorts...

La grande aiguille, en cuivre doré, courant sur le cadran d'émail blanc à chiffres bleus, allait marquer dix heures du matin. Les joyeux rayons du soleil provençal entraient à flots par les deux fenêtres entrouvertes.

Un homme âgé de quarante-deux

ou quarante-trois ans, mais paraissant en avoir au moins cinquante, se promenait d'un bout de la pièce à l'autre, l'air rêveur et le front baissé, s'arrêtant pendant une ou deux secondes chaque fois qu'il se trouvait en face de l'une des fenêtres et jetant sur le paysage un regard distrait, puis se remettant en marche.

Cet homme, entièrement vêtu de coutil bleu, et portant le ruban de la Légion d'honneur négligemment noué à l'une des boutonnières de sa jaquette, était notre ancienne connaissance, l'ex-lieutenant, l'ex-capitaine d'infanterie, Marcel de Labardès.

Comme il était échangé, mon Dieu ! et qui donc l'aurait reconnu ?

Quelles traces retrouver en lui du grand et beau jeune homme à poil brillant, aux cheveux noirs, à la démarche vive et pleine de désinvolture ?

Les cheveux grisonnants étaient devenus rares sur un front sillonné de rides précoces ; les yeux avaient perdu leur éclat et disparaissaient à demi dans de profondes orbites qu'entourait un cercle bistré ; les joues offraient une pâleur livide et des teintes plombées qui décelaient une souffrance presque continue ; l'extrême maigreur de tout le corps faisait paraître la taille plus haute encore.

(A suivre).

de quitter la France, ils doivent faire plomber leur machine à un bureau de douane français, et ceci pour permettre la rentrée en France de ladite bicyclette, sans avoir de droit à payer.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 3 décembre (suite)

Cambriolages

M. Lacomme, substitut du procureur de la République, réclame un verdict sévère contre Boy.

M^e Tassart demande au contraire l'indulgence pour son client.

Le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes.

Boy est condamné à 5 ans de réclusion.

Audience du 4 décembre

Meurtre

Mercredi matin a comparu devant le jury, le nommé Barras, inculpé du meurtre de sa femme.

L'audience est ouverte à 11 heures.

M. Korn occupe le siège du ministère public.

M^e François Besse est assis au banc de la défense.

Le jury constitué, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Barras Baptiste était depuis 12 ans marié en deuxième nocces avec Pauline Bornes, sœur de sa première femme. Trois enfants sont nés de cette union. Depuis longtemps l'accusé avait eu connaissance de l'infidélité de son épouse.

Le 20 septembre 1912, ayant vu cette dernière en conversation avec le nommé Pagnet qu'il soupçonnait être son amant, il conçut une vive surexcitation. La journée se passa néanmoins sans incidents. Vers 7 h. du soir lorsque la mère Barras rentra au logis, son fils et sa bru se disputaient ce qui d'ailleurs était fréquent. Barras ne paraissait pas exalté, ni pris de boisson. Il pria sa mère d'aller coucher chez un voisin, mais celle-ci refusa. La discussion continua entre le mari et la femme sur un ton relativement calme. Soudain, Barras alla prendre son fusil à la grange et tira les deux coups sur sa femme assise à côté de la table, située à quatre mètres de lui. Le premier coup porta trop haut et alla frapper un agenda suspendu au mur, mais le deuxième atteignit la victime en pleine poitrine. Elle se leva en criant : « Oh que tu m'as fait mal », et s'affaissa aussitôt.

La mort avait été presque instantanée, le cœur et les poumons ayant été perforés.

Ce drame avait lieu devant les enfants et la grand-mère épouvantés. Barras se rendit alors chez Ferrières son voisin et le pria de passer chez lui, le mettant au courant de l'acte qu'il venait de commettre, puis il s'enfuit dans les bois où il passa la nuit.

Le matin ayant appris par Ferrières que le parquet s'était transporté sur les lieux, et le faisait rechercher, l'accusé se constitua prisonnier.

Les renseignements recueillis sur le compte de Barras ne lui sont pas favorables : adonné à l'ivrognerie, il était brutal, et il lui arrivait de menacer et de frapper sa femme et même sa mère. Il a encouru de ce chef, deux condamnations en 1910 et 1912, à 16 francs d'amende avec sursis. Son tempérament violent s'était déjà manifesté au cours de son précédent mariage.

Sa première femme mourut en couches, et la rumeur publique prétendait que ce décès était dû aux violences exercées par Barras.

Ce fait n'est pas établi, mais la réputation de brutalité, qu'avait l'accusé dès cette époque, n'en demeure pas moins acquise. En conséquence, le nommé Barras Baptiste est accusé d'avoir : à Payrinhac, le 20 septembre 1912, commis un homicide volontaire sur la personne de Pauline Bornes, son épouse, fait qui constitue le crime prévu et puni par les articles 295 et 304 du Code pénal.

M. le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé :

Barras inaugure un nouveau système de défense ; il prétend ne pas avoir tiré sur sa femme, mais ayant pris son fusil dans l'intention de se suicider, c'est par suite d'un faux mouvement que le coup partit dans la direction de sa femme et la tua ; il se rendit alors chez un voisin, l'honorable M. Ferrière, chef de train en retraite, et lui demanda d'aller porter secours à sa mère et à ses enfants.

Barras prit ensuite la fuite et alla se constituer prisonnier.

10 témoins sont entendus, parmi lesquels la mère de l'accusé qui cherche à atténuer le crime de son fils : « C'est moi qui le provoquai, dit-elle ; je lui donnais un coup de balai ».

Le frère de l'accusé déclare que sa belle-sœur n'était pas sérieuse et qu'elle lui avait même fait des propositions amoureuses.

M. Korn, procureur de la République, prononce un éloquent réquisitoire : il démontre la culpabilité de l'accusé, mais il demande au jury de ne pas se montrer implacable.

M^e François Besse, dans une vigoureuse plaidoirie raconte les souffrances endurées par son client dont la femme était d'une inconduite notoire.

Il dit que Barras est un honnête homme et que la pitié ne doit pas lui être refusée.

Dans une émouvante péroraison qui produit sur tous une vive impression, l'éloquent défenseur réclame l'aquittal de Barras.

Après quelques minutes de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes.

Barras est condamné à 5 ans de réclusion.

La session est close.

Théâtre de Cahors

La *Veuve Joyeuse* nous revient les 19 et 20 décembre à Cahors.

Le succès prestigieux de l'adorable opérette a décidé M. Chartier à renouveler son privilège, et il n'a pas hésité à faire de très grands sacrifices pour augmenter l'attrait déjà si puissant du chef-d'œuvre de Lehár.

Il a engagé M. ALBERTHAL, dont le remarquable talent justifie la brillante réputation. Créateur du rôle de Danilo, au grand Casino de Monte-Carlo, il y fut incomparable ; chanteur délicieux et comédien d'une distinction suprême, il fut l'idole de ce public select et difficile entre tous.

A ce grand artiste, il fallait un partenaire digne de lui et M. CHARTIER l'a trouvée en Miss Jane DERVAL, dont la beauté ravissante, l'élégance exquise ajoutées au charme de sa jolie voix en font l'interprète idéale du rôle délicat et complexe de *La Veuve Joyeuse*.

Toute l'interprétation est remarquable, artistes, choristes, danseuses anglaises, musiciens ; toutes et tous rivalisent d'entrain et de talent.

Les costumes sont de toute beauté, et la partition délicieuse est conduite par le maestro de talent, M. Giannini.

Que les retardataires se hâtent de retenir leurs places en location, car il y aura la foule des grands soirs.

Arrondissement de Cahors

Luzech

La *Sainte-Cécile*. — Notre Société musicale se dispose à fêter la Sainte-Cécile dimanche prochain 8 décembre. A cet effet, un concert sera donné de 3 à 4 h. de l'après-midi suivi d'un défilé à travers les principales rues de la ville.

Un banquet clôturera cette fête. Ce banquet aura lieu dans une salle de la mairie à 6 h. du soir, son prix est fixé à 3 francs.

MM. les membres honoraires sont invités à ce banquet. Les adhésions sont reçues chez M. Poujade, trésorier de la Société.

Duravel

Société hippique. — La réunion générale de la Société aura lieu dimanche 8 décembre, à 2 h. du soir.

L'ordre du jour comporte la communication des comptes de l'exercice 1912, la révision des statuts et l'établissement du budget 1913.

La belle réussite de notre réunion de 1912 nous fait présager, pour 1913, un succès bien plus grand, car nous avons pu juger qu'avec le peu de temps dont a pu disposer le comité (15 jours à peine), tout a été fait pour le mieux. Il y a tout lieu de croire que les fondements sont bien posés et que notre Société sera de plus en plus florissante, et que nous pourrions offrir à ceux qui aiment le cheval, une des plus belles réunions sportives de notre région.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Violent incendie. — Dans la nuit de mardi, vers trois heures du matin, le tocsin, les tambours et clairons des pompiers réveillaient en sursaut la population figeacoise. Un incendie d'une extrême violence s'était déclaré dans les combles de la maison de M^{me} veuve Mage, propriétaire à l'Estang, mère de notre compatriote et ami M. Georges Mage, récemment nommé juge suppléant près le tribunal de Cahors. Malgré les prompts secours, tout l'immeuble et son contenu ont été dévoré par les flammes. Une maison contiguë, appartenant à M. Malvy, négociant à Gourdon, n'a pu être préservée malgré l'activité des sapeurs-pompiers.

Les tourbillons de flammes étaient si intenses qu'ils lançaient dans les airs, à une hauteur prodigieuse, des papiers et des chiffons enflammés.

Les pertes sont considérables.

Remarqué sur les lieux MM. le sous-préfet, le maire, le procureur de la République, le capitaine de gendarmerie, en un mot toutes les autorités de la ville.

Football rugby. — Une société de football est en formation dans notre ville. Une réunion aura lieu le jeudi 5 décembre à huit heures, au café Despoux, rue Emile Zola.

Tous les jeunes gens désireux de pratiquer ce genre de sport sont priés d'assister à la réunion ou de se faire inscrire soit chez M. Thomas, trésorier, soit chez M. Despoux, secrétaire.

Une partie d'entraînement aura lieu dimanche.

Bagnac

Accident mortel. — Dans la soirée de mardi, un ouvrier maçon, originaire du Cantal, travaillant au moulin de Maynaud, appartenant à M. Ratier, pharmacien à Paris, était allé à l'hôtel Brugel coucher avec un de ses camarades. Pendant la nuit, ce dernier s'aperçut que son compagnon n'était plus à ses côtés. Il descendit dans le jardin de l'établissement et trouva celui-ci râlant sur le sol.

Il était tombé du haut de la croixée en voulant satisfaire un besoin naturel. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, il n'a pas tardé à expirer, soit à la suite des blessures, soit peut-être à la suite d'une congestion.

Espédaillac

Cours d'adultes. — Un cours d'adultes sera ouvert à l'école des garçons d'Espédaillac, à partir de vendredi prochain, 6 décembre.

Ce cours, entièrement gratuit, aura lieu les mercredi et vendredi de chaque semaine, de 18 à 20 heures.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Deux vagabonds, Villamet et Lachaud, sont condamnés à quinze jours de prison chacun.

Deux chasseurs sans permis récoltent l'un 25 fr., l'autre 50 fr. d'amende, les frais et la remise des armes ou 50 fr. pour en tenir lieu.

Accident de la Madeleine. — L'aggravation que nous avions signalée dans l'état de la victime n'a fait que s'accroître depuis dimanche et l'amputation n'a pu enrayer complètement les progrès de la gangrène. Dans la matinée de mardi, le malheureux Sistrerme est mort dans des souffrances atroces.

Ganiac

Tombée dans le foyer. — Profitant d'un moment d'inattention de sa grand-mère aux soins de qui elle était confiée, la petite Juliette Fénelon, âgée de 3 ans, tombait, en s'amusant, dans le foyer ardent de la cheminée.

Les cris poussés par l'enfant éveillèrent l'attention d'une voisine, Mme Jeanne Richard, épouse Galié, qui se portait immédiatement à son secours et était heureuse, après de grandes difficultés, pour éteindre les vêtements du pauvre bébé.

M. le docteur Alayrac, appelé d'urgence, a prodigué ses soins à la petite victime.

Nous avons fait prendre des nouvelles de la petite Juliette et nous sommes heureux de pouvoir dire que son état s'est légèrement amélioré.

MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE

La météorologie agricole a pour but l'étude des phénomènes atmosphériques, orages, grêles, gelées blanches, occasionnant annuellement en France, une perte globale, évaluée à un demi-milliard. Son utilité et son importance ne sont plus à démontrer.

Cette science, si éminemment utile, qui intéresse tous les actes de la moitié de la population française, celle des agriculteurs, dont le travail doit suivre toutes les variations ou perturbations atmosphériques, est à l'état embryonnaire dans notre pays. Alors que les Etats-Unis d'Amérique dépensent tous les ans, sept millions pour la météorologie agricole, la France y consacre 90.000 francs, un peu moins que la Suisse. C'est tout un service d'observations atmosphériques à créer, à organiser, pour le plus grand bien de l'agriculture.

A une époque où les services télégraphiques et téléphoniques pourraient être d'un grand secours, il s'agit d'organiser, de constituer sur des bases certaines, un réseau efficace d'observations météorologiques. Pour ce qui est des orages, par exemple, tous les observateurs ruraux, vous diront qu'ils ne flottent pas, au hasard, dans l'atmosphère, mais qu'au contraire, ils suivent des directions habituelles, bien déterminées, qui s'étendent, parfois, sur plusieurs départements. Il s'agit de les suivre dans leur course dévastatrice, de les précéder, de permettre aux autorités départe-

mentales ou communales, de renseigner les agriculteurs, sur l'imminence d'un orage, d'une gelée blanche ou d'une grêle. Il s'agit d'organiser la généralisation des moyens insuffisants actuels, de défense.

« Si vous ne faites que des postes isolés — disait dernièrement à la tribune de la Chambre, M. Clausat député du Puy-de-Dôme — si vous n'organisez la défense que sur un point de la commune ou du territoire, la lutte contre la grêle peut être efficace, mais elle ne profite qu'à quelques malheureux qu'à ceux qui n'ont pas été assez conscients pour l'organiser. Le vent emporte le brouillard, le nuage épais qui va protéger les vignes de celui qui est resté couché, tandis que son voisin, qui s'est levé à deux heures du matin pour allumer le feu, voit détruite sa récolte. (Très bien ! très bien !)

C'est donc, une organisation générale de stations régionales de protection, qu'il est nécessaire de créer, complétée par la création de stations d'avertissement et de postes météorologiques.

La défense contre la grêle se développe journellement dans le Quercy et le Midi, par la création de postes de fusées paragrêles, organisés par les départements et les communes. Ce mode de protection semble le plus efficace et paraît supérieur à l'emploi du canon dont les décharges n'ont aucun effet, sur les nuages grêlex situés à une hauteur moyenne de 1.200 mètres et ayant parfois plusieurs kilomètres d'épaisseur.

Les courants tourbillonnaires emportent les nuages à une très grande hauteur : « D'après les théoriciens des courants tourbillonnaires — ajoutait M. Clausat — c'est pendant le temps relativement long où les différentes couches de nuages montent brusquement de 1.500 à 2.000 mètres, ou de 1.800 à 2.500 mètres, à une vitesse de 20, 30 et même 50 mètres à la seconde, que les fusées doivent être tirées, car c'est lorsque les nuages des couches inférieures arrivent dans les couches supérieures, beaucoup plus froides que celles d'où elles viennent, que la grêle se forme, que les gouttelettes d'eau se congèlent, et si le courant tourbillonnaire n'est pas assez fort pour maintenir la masse en l'air, la grêle tombe. D'après les météorologistes, la vitesse du tourbillon est quelquefois suffisante pour maintenir en l'air des grêlons de la grosseur d'un œuf.

C'est donc pendant la formation de la grêle qu'il faut atteindre le nuage pour obtenir un effet utile de l'éclatement de la fusée. »

D'après ce qui précède, les cultivateurs peuvent se rendre compte combien il est difficile de savoir à quel moment précis, il faut tirer, pour donner à la fusée paragrêle, toute son efficacité. C'est toute une expérience à acquérir, si on ne veut s'exposer à utiliser en vaines pertes, les moyens actuellement employés.

Les Commissions départementales et les Sociétés d'Agriculture, pourraient obtenir, de leurs membres, des renseignements utiles, sur la formation et la marche des orages en attendant la création des stations d'avertissement et des postes météorologiques. Sans leur imposer un travail assujettissant, elles pourraient leur demander des renseignements sur les orages, qu'ils auraient eu l'occasion de suivre dans les limites de leur horizon.

Il faudrait, par exemple, pour chacun d'eux : 1° noter les heures de son commencement, et de son plus fort développement et de sa fin ; 2° indiquer dans quelle direction on l'a vu se former et dans quelle il a fini ; 3° indiquer si le gros de l'orage, son centre, est passé sur la tête de l'observateur ou à côté ; dans ce dernier cas, dire exactement dans quelle direction on a vu des éclairs ; 4° indiquer comme caractères principaux de l'orage, la direction et la force du vent, l'intensité des éclairs et du tonnerre, l'abondance de la pluie, la présence ou l'absence de la grêle, et enfin les coups de foudre ; 5° ajouter enfin tous les renseignements qu'on jugera utiles pour faire apprécier la position et la marche de l'orage.

Ces renseignements centralisés par les Commissions départementales et les Sociétés d'Agriculture, publiés dans leurs Bulletins, serviraient d'indications générales aux agriculteurs, qui en feraient leur profit, pour l'établissement des postes de protection.

Ce mode d'observation, organisé dans quelques départements, a donné d'excellents résultats pour la constitution d'un réseau sérieux de défense, contre la grêle.

RASCOUILLE.

Chronique agricole

Pour sauver les abeilles

Jusqu'ici l'apiculture française se soutenait par ses propres moyens. La voici très éprouvée. En 1911, la sécheresse a détruit sur pied les plantes florifères ; en 1912, un mauvais temps persistant a empêché les abeilles d'aller butiner au dehors. Résultat : le miel manque aux apiculteurs et les agriculteurs sont obligés de nourrir les malheureuses habitantes des ruches. Mais le sucre coûte trop cher pour les pauvres boursés des ouvriers possesseurs de ruchers.

Aussi, un député du Finistère, M. Daniellou, a-t-il demandé que le Gouvernement vint au secours des agriculteurs en mettant à leur disposition un sucre dénaturé exempt de droit, plus à portée de leurs moyens d'achat. Et il a été fort pressant, ce député : au ministre qui promettait d'étudier la question, il a demandé de faire vite, « car a-t-il déclaré, si vous attendez cinq ou six mois, toutes nos abeilles seront mortes ».

Que l'on se hâte en effet. Les intelligentes abeilles méritent qu'on vienne à leur secours. Signalons, à ce propos, le mode d'alimentation artificielle que M. Hilbert, le grand apiculteur polonais, conseille d'adopter lorsque la famine menace les ruchers.

En général, on donne alors aux abeilles du miel mélangé avec de l'eau, ou, à son défaut, une solution, soit de sucre, soit de glucose. Cette nourriture, au printemps, a le très grave défaut d'être dépourvue de matière azotée ; la production du couvain diminue ou cesse, alors que la ruche aurait besoin d'une nombreuse population prête au moment de la première récolte, qui est la plus abondante de l'année. M. Hilbert a montré qu'un mélange d'œufs et de miel, ou de lait et d'eau sucrée, renfermant la substance azotée nécessaire, donnait d'excellents succédanés du pollen et activait même la production du couvain.

Expérimenté en Allemagne par de nombreux agriculteurs, ce système d'alimentation artificielle a toujours fourni de bons résultats.

Bibliographie

Les Grandes Conférences

Paraissant dans « La Revue Hebdomadaire », commentent cette année en décembre.

Abonnez-vous à *La Revue Hebdomadaire* avant le 1^{er} Janvier 1913

Parce que : 1° *La Revue* publie depuis le 23 Novembre le nouveau roman de M. Maurice Barrès : « *La Colline inspirée* ». 2° *La Revue* commencera, dès le 7 Décembre, la publication des *Grandes Conférences*, qui, les années précédentes, étaient données fin Janvier.

3° A partir du 1^{er} Janvier 1913, les prix d'abonnement seront augmentés pour les nouveaux abonnés seulement

de 20 à 25 francs pour un an ;

10 fr. 50 à 13 francs pour six mois ;

5 fr. 75 à 7 fr. 50 pour trois mois.

et le prix du numéro sera porté de 0 fr. 50 à 0 fr. 60

Tous les abonnés qui souscriront avant le 1^{er} Janvier 1913, bénéficieront des anciens prix.

Le numéro de Noël des « Lectures pour tous »

Une véritable galerie de célébrités contemporaines, tel est le titre que mérite le magnifique numéro que les *Lectures pour tous* publient à l'occasion de Noël.

Ecrivains, artistes, explorateurs, tous ont collaboré à ce numéro incomparable, qui groupe un merveilleux ensemble d'articles, romans, nouvelles, poésies, récits de voyages, signés des noms les plus aimés du public.

Une délicieuse couverture en trois couleurs de René Leong, qui est une fête pour les yeux ; d'innombrables illustrations, de saisissantes photographies, des compositions tirées en trois couleurs, voilà ce qui attire le regard dans ce superbe numéro, dont le texte enchantera tous ceux qui aiment ces joies de l'esprit : gaieté, fantaisie, imagination.

Donner sans augmentation de prix, pour cinquante centimes, ce numéro exceptionnel, c'est un tour de force de luxe et de bon marché que pouvaient seules réaliser les *Lectures pour tous*.

Jugez-en d'ailleurs par ce sommaire :

L'Âne rouge, par Jules Claretie, de l'Académie Française ; illustration de Henry Morin. — La Femme dont je rêve, par Henri de Régnier, de l'Académie Française ; illustration de F. de Myrbach. — L'Aventure de M. de Tromelin, par G. Lenotre ; illustration de A.-P. Gorguet. — Les Deux Enfants de la Crèche, par Auguste Dorchain ; illustration de M. Lalau. Lettres à une jeune fille, par Colette Yver ; illustration de René Vincent. — Le Drame de Fachoda, (Mission Marchand), Journal de route du D^r Emilly. — Paris brille dans la nuit, etc...

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; départements, 7 fr. ; étranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*, Journal hebdomadaire illustré, Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 2063, du 7 décembre 1912.

Nouveaux crustacés primaires, par A. Latour. — Le bateau-feu « Le Havre », par André Dachs. — L'alcool, par A. Troller. — Macédoine, Salonique et Thrace, par E.-A. Martel. — La polyembryonie, par René Merle. — La vaccination antityphoïdique, par le Prof. H. Vincent. — Académie des sciences, par Ch. de Villedeuil. — La synthèse du sucre, par André Detouff. — Le dressage des poules, par V. F.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 208^e livraison (30 novembre 1912).

Les deux tigresses, par Pierre Maël. — Les services que rend l'électricité à bord des navires de guerre. — Le Japon d'hier et d'aujourd'hui, par L. Viator. — Les wagons pour malades et blessés, par Daniel Bellet. — Comment s'alimente Paris, par Pierre de Mériol.

Abonnements. France : Un an, 26 fr. — Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. — Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

Le Salon de l'Automobile

C'est le 7 décembre que s'ouvrira au Grand Palais, à Paris, le Salon de l'Automobile.

Il faudra particulièrement s'arrêter au stand de la Lorraine-Dietrich, situé au centre de la nef, où sera exposé le clou du Salon : la voiture qui vient d'établir à Brooklands toute une série de records du monde : l'heure à une moyenne de 157 k. 150 et pendant 6 heures une moyenne de 138 k. 967.

Finili (Lozère), 23 juin 1911. J'atteste avoir employé les Pilules Suisses contre la constipation. Elles m'ont parfaitement guéri. GUIN, instr. (Sig. lég.).

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

SITUATIONS D'AVENIR

Les Jeunes Gens, Jeunes Filles et Adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténo-Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, Publicité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils adressent à l'École Pratique, la 1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850, subventionnée de l'Etat, Boulevard Poissonnière, 19, Paris

Extranat - Internat

Leçons par Correspondance

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES

6730 Emplois offerts en 1911

Demandez la Liste des Situations D. 1912

Par Correspondance : Préparation aux Brevets élémentaire et supérieur, aux Baccalauréats et aux CARRIÈRES ADMINISTRATIVES. Programme envoyé gratuitement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 décembre.

L'armistice est maintenant signé, mais ce fait favorable est malheureusement contrebalancé

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1912 et du Premier de l'An 1913.

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 19 Décembre au dernier train du Lundi 6 Janvier, les Billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Louanda, Benguela, Mossamedés, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marquês, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et l'Amérique du Sud, via Bordeaux ou Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres. Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au bureau des passages de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique 2, Rue Halévy, à Paris, ou dans les ports d'Amérique du Sud par les Agents de cette Compagnie.

Voyages en Portugal

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay :

1^o Des billets simples et aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanha, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coimbra, via Fuentas d'Onoro-Villarformoso ; b) pour Lisbonne-Rocio, Entroncamento, Coimbra et Porto-Campanha, via Madrid-Valencia d'Alcantara ; c) pour Porto-Sao Bento, via Barca d'Alba.

2^o Des billets aller et retour collectifs en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Porto-Campanha, Coimbra, Lisbonne-Rocio via Fuentas d'Onoro-Villarformoso et Porto-Sao Bento, via Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours ; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours et des billets collectifs de famille, 60 jours.

Les prix des billets aller et retour collectifs de famille comportent sur ceux du tarif général une réduction de : 30 0/0 lorsque le billet comporte 3 personnes adultes ; 35 0/0 lorsque le billet comporte 4 personnes adultes et plus.

3^o Des billets aller et retour 1^{re} et 2^e classes pour Lisbonne-Rocio et Porto comportant l'emprunt en Portugal du circuit Villarformoso, Pampilhosa, Lisbonne, Porto, Fregeneda, ou Barca d'Alba, Porto, Lisbonne, Pampilhosa, Fuentas d'Onoro ; validité 45 jours, sans faculté de prolongation.

DAMES chez vous, travail facile garanti 8 fr. par jour. Ecr. Vacher, 2, rue Juliette Dodu, Paris.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

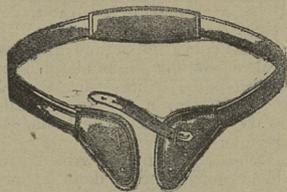
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE LA MIEUX ORGANISÉE VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Inspecteur des Pharmacies



Bandages herniaires de tous modèles A ressort et sans ressort



GRAND CHOIX DE Bas à Varices MODÈLES et TISSUS VARIÉS



Ceintures Ventrières CEINTURES de GROSSESSE Tous modèles Bassins de lit - Enemas Douches d'Esmarck complètes Stérilisateurs pour Lait GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descendentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge Boulevard Gambetta. - CAHORS (En face le Théâtre)

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

BANQUE CHAREIRE & C^{IE}

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénelon, 8

AGENCES

PARIS, 7, rue Drouot

- Bayonne. Saumur. Beaugé. Beaulieu. Caylus. Brive. Laroquebrun. Montclar.
- Montauban. Lafrançaise. Bourgeil. Saint-Céré. Jarzé. St-Jean Pied-de-Port. St-Palais. Montricoux.
- Grenoble. Beaufort. Caussade. Gourdon. Langeais. Azay-le-Rideau.

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel, Castelnau Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES

CHAREBANK

à Paris : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 - Paris : 1^{re} ligne : 313-28 - Montauban : 74 2^e ligne : 326-66 Saumur : 1-75 - Bayonne : 4-55

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans frais à toutes les émissions

DÉPOT DE FONDS ET DE TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres

Renouvellement des feuilles de Coupons

Service de Coffres-Forts à Secrets

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

Publié sous les auspices de la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ONÉSIME RECLUS, Atlas Pittoresque de la France. PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132^f l'Ex. broché. 147^f relié. Prospectus-Spécimen chez ATTINGER Frères, édité, 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

SERVICE D'HIVER 1912-13

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos						
739	8	1123	121	23	35	1125	42	16	440-423	1132 (*)	4	122	700	1136						
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS						
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.						
PARIS (Orsay) dép.	8 20	—	19	20 30	22 51	—	TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	6	9 16	CAHORS. — dép. 6 6 7 28 12 40 18 52				
PARIS (Aust.) dép.	8 30	—	19 10	20 40	23 4	—	MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 30	7 15	10 47	Mercurès 6 20 7 50 12 54 19 7				
LIMOGES (arrivée)	14 2	—	0 52	2 35	8 39	—	CAUSADE..... d.	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25	Donelle (Arrêt)..... 6 24 — 12 58 19 11				
LIMOGES (départ)	3 16 14 12	—	0 58	2 44	9 10	—	Lalbenque..... d.	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12	Parnac 6 31 8 8 13 5 19 19				
BRIVE... (arrivée)	6 18 15 41	—	2 27	4 31	12 5	—	Cieutat..... d.	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	Luzech 6 37 8 22 13 11 19 27				
BRIVE... (départ)	6 45 15 48	—	2 33	4 50	13 12	—	Sept-Ponts..... d.	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	Castelfranc..... 6 50 8 46 13 23 19 43				
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 35	—	13 47	19 25	CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27	Prayssac (Arrêt)..... 6 53 — 13 26 19 46				
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 54	—	14 6	20 23	CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 52	22 40	1 30	9 27	15 32	Puy-l'Evêque..... 7 2 9 11 13 34 19 58				
SOULLAC (dép.)	7 45	—	16 56	—	14 10	20 43	Esperè..... d.	—	—	19 17	6 6	—	—	9 39	15 44	Duravel 7 9 9 25 13 41 20 4				
CAZOULÈS..... d.	7 53	—	17 4	—	14 18	20 52	St-Denis-Catus..... d.	—	—	19 31	6 21	—	—	9 52	15 57	Soturac-Touzac..... 7 17 9 37 13 49 20 17				
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 20	—	14 34	21 9	Thédirac-Peyrilles..... d.	—	—	19 45	6 37	—	—	10 5	16 10	Fumel 7 23 10 4 13 58 20 14				
Nozac..... d.	8 19	—	17 30	—	14 44	21 20	Dégagnac..... d.	—	—	19 54	6 46	—	—	10 14	16 19	LIBOS..... 7 34 10 11 14 4 20 33				
GOURDON..... d.	8 31	—	17 42	—	14 56	21 33	Saint-Clair..... d.	—	—	20 3	6 55	—	—	10 23	16 28	PARIS (Orsay)..... 22 55 — 4 46 8 42				
Saint-Clair..... d.	8 40	—	17 51	—	15 5	21 43	GOURDON..... d.	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 37	16 42					
Dégagnac..... d.	8 51	—	18 2	—	15 16	21 55	Nozac..... d.	—	—	20 26	7 20	—	—	10 45	16 50					
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 13	—	15 27	22 7	Lamothe-Fénelon..... d.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 54	16 59					
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 25	—	15 38	22 19	CAZOULÈS..... d.	—	—	20 49	7 44	—	—	11 7	17 12					
Esperè..... d.	9 22	—	18 35	—	15 47	22 30	SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19					
CAHORS (arrivée).	9 32	17 18	18 45	4 3	6 29	15 57	SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33					
CAHORS (départ)	9 41	17 23	18 58	4 7	6 41	16 7	Gignac-Cressensac..... d.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58					
Sept-Ponts..... d.	9 51	—	19 8	—	16 18	7 12	BRIVE..... d.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	3 1	12 11	18 26					
Cieutat..... d.	10 5	—	19 22	—	16 34	7 29	PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	12 56	18 41					
Lalbenque..... d.	10 12	—	19 29	—	16 42	7 38	PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—					
CAUSADE..... d.	10 45	18	20 2	—	17 18	7 38	TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	—	—	—	—					
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 54								De Libos à Cahors						
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	8 38	20 7								PARIS (Orsay)..... 19 50 22 51 10						
														LIBOS... dép..... 7 16 15 18 21 9						
														Fumel..... 7 27 15 24 21 15						
														Soturac-Touzac..... 7 37 15 34 21 25						
														Duravel..... 7 44 15 41 21 32						
														Puy-l'Evêque..... 7 53 15 48 21 39						
														Prayssac (Arrêt)..... 8 5 15 55 21 46						
														Castelfranc..... 8 8 16 16 21 51						
														Luzech..... 8 20 16 10 22 1						
														Parnac..... 8 30 16 18 22 9						
														Donelle (Arrêt)..... 8 35 16 23 22 14						
														Mercurès..... 8 40 16 28 22 19						
														CAHORS. — Arr..... 8 52 16 40 22 31						

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 30	22 51	10	—
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	13 52	20 5
Vayrac	5 54	10 3	14 3	20 14
Bétaillé (arrêt)	5 58	—	14 7	20 18
Puybrun	6 6	10 35	14 16	20 26
Bretoux-Biars	6 18	10 48	14 29	20 39
Port-de-Gagnac	6 25	—	14 36	20 46
Laval-de-Cère	6 34	—	14 44	20 56
Lamatévie	6 55	—	15 4	21 18
Siran (arrêt)	7 11	—	15 20	21 34
La Roquebrun	7 26	—	15 37	21 49
AURILLAC. arrivée.	8 5	—	16 15	22 28

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC. départ.	4 25	—	9 12	14 54	—
La Roquebrun	5 7	—	9 52	15 39	—
Siran (arrêt)	5 20	—	10 5	15 52	—
Lamatévie	5 33	—	10 22	16 11	—
Laval-de-Cère	5 56	—	10 40	16 29	—
Port-de-Gagnac	6 4	—	10 48	16 37	—
Bretoux-Biars	6 16	7 52	11	16 51	—
Puybrun	6 24	8 2	11 9	16 59	—
Bétaillé (arrêt)	6 30	—	11 15	17 5	—
Vayrac	6 36	8 13	11 23	17 12	—
St-Denis-près-Martel	6 43	8 21	11 30	17 19	—
PARIS (Orsay) arrivée	—	—	22 55	4 46	—

De Sarlat à Gourdon